



**Compte rendu du Conseil Municipal  
La Motte-en-Bauges  
Séance publique du mardi 30 mai 2017 – 20h00**

-----

**L'an deux mille dix-sept, le trente mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Motte-en-Bauges, convoqués le 18 mai 2017 conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, Salle des mariages.**

Etaient présents : G. Garnier, C. Motta, L. Pavy, D. Regairaz, M. Renoir, S. Ballaz, E. Muffat-es-Jacques.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. Bachet ayant donné pouvoir à D. Regairaz

Absent excusé : V. Jacquet

Absent : D. Mansot

---

Le Maire ouvre la séance à 20h04 et procède à l'appel nominal des membres du conseil. Sont dénombrés 7 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT est remplie. Le quorum est atteint.

**1- Désignation d'un secrétaire de séance :**

S. Ballaz est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**2- Approbation des comptes rendus de séances des 14 avril 2017 et 12 mai 2017 :**

Les comptes rendus de séances des 14 avril et 12 mai 2017 sont approuvés à l'unanimité.

**3- Extension école Le Châtelard : choix d'entreprises pour menuiseries intérieures/extérieures bois-occultation suite à la défection de l'entreprise Favier pour événement extérieur :**

M. le maire informe le conseil municipal que M. Favier, gérant de la SARL Favier Menuiserie, a été victime d'un grave accident de travail et qu'il n'est plus en mesure d'honorer le marché relatif au lot n°4 menuiseries intérieures/extérieures bois-occultations pour l'extension de l'école de Le Châtelard. Il a donc été contraint à procéder à une résiliation de marché pour événement extérieur. Compte tenu de l'urgence (locaux fonctionnels pour la rentrée scolaire de septembre 2017) et afin de pouvoir respecter les délais de planning de travaux, M. le maire, conseillé par Adela Architecte, a demandé à 2 entreprises locales, qui ont bien voulu, malgré la charge actuelle de travail, accepter d'établir des devis et de s'inscrire dans les délais précédemment convenus (devis joints).

Compte tenu de ce qui précède, M. le Maire propose au conseil municipal de confier les travaux de menuiseries intérieures/extérieures bois-occultations aux entreprises DARVEY pour un montant HT de 20 542 € (24 650,40 € TTC) et COTTET pour un montant HT de 24 678,05 € (29 613, 66€ TTC).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

**- de confier les travaux de menuiseries intérieures/extérieures bois-occultations aux entreprises DARVEY pour un montant HT de 20 542 € (24 650,40 € TTC) et COTTET pour un montant HT de 24 678,05 € (29 613, 66€ TTC).**

**- de donner pouvoir au Maire de signer les devis et tout document relatif à cette décision.**

M. le maire précise que la commission de sécurité doit faire son inspection fin juillet et dispose d'un mois pour rendre son rapport. C. Motta donne quelques informations sur l'avancement général des travaux pour lesquels le planning est respecté.

### **Point d'information**

**Réseaux collecte eaux pluviales La Frénière/Sur le Mollard** : Mr. le Maire fait un point sur l'avancement des travaux. Lors de la dernière réunion de chantier, il a été demandé un renforcement des équipes afin que la tranche ferme de travaux soit achevée fin juin. Par ailleurs, compte tenu de la présence d'hébergements touristiques dans le hameau de la Frénière, à partir de début juillet, une attention particulière sera apportée afin de limiter les désordres liés à l'accessibilité et à la poussière. L'enrobé de la route de Sur le Mollard a été réalisé et la reprise des accotements ainsi que des entrées de prés restent à faire.

M. le maire tient à remercier Emeline Muffat pour son implication dans les négociations menées avec les riverains pour l'établissement de conventions de passage dans le cadre de ces travaux.

La séance est levée à 20h35.

Fait à la Motte en Bauges, le 03 Juin 2017

Le Maire,

Damien REGAIRAZ